



DIRECTION GENERALE ADJOINTE  
DES EQUIPEMENTS  
DIRECTION DES INFRASTRUCTURES

NANTES, le 31 JAN. 2012

## AVIS AUX USAGERS DU CANAL DE NANTES A BREST

### CANAL DE NANTES A BREST : SECTION NANTES – SAINT-NICOLAS DE REDON

Les usagers sont invités à prendre connaissance des périodes d'ouverture et du fonctionnement des écluses du canal de Nantes à Brest pour l'année 2012.

#### Écluse Saint-Félix (Nantes) : ouverture à l'année, sauf jours chômés

Les horaires d'ouverture dépendent de l'heure de marée et sont affichés à l'écluse.  
L'écluse est ouverte tous les jours 3 heures et 30 minutes avant et après la marée haute, dans la plage horaire 7h00 à 19h00.  
Les jours chômés pour 2012 sont : le 1<sup>er</sup> Janvier, le 1<sup>er</sup> et 11 Novembre et le 25 Décembre 2012.

Les horaires peuvent être demandés par simple appel téléphonique aux numéros suivants :

☎ 02 40 99 78 00 (Écluse Saint-Félix)

☎ 02 40 99 15 05 (Service Infrastructures Maritimes et Voies Navigables)

#### Écluses de Quiheix aux Bellions et La Digue

La section Nort sur Erdre – Saint-Nicolas de Redon du canal de Nantes à Brest sera ouverte à la navigation du 31 Mars jusqu'au 28 Octobre 2012 inclus, sauf l'écluse de la Digue qui sera ouverte du 28 Avril au 30 Septembre 2012 inclus (avec possibilité de prolongation d'ouverture en cas de forte demande), dans les conditions suivantes :

↳ **Tous les jours sauf vendredi : de 9h15 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.**

↳ **Le vendredi : de 9h15 à 12h15 et de 14h00 à 19h00.**

Entre 12h00 et 14h00, (12h15 à 14h00 le vendredi) les écluses seront en **libre-service** à l'exception de celles de Quiheix, Bellions et La Digue.

Il est rappelé qu'en cas de crue ou d'incident mettant en cause la sécurité de navigation, celle-ci pourra être interrompue sans préavis.

Les renseignements utiles à la navigation pourront être obtenus aux numéros suivants :

☎ 02.40.72.20.11 (écluse de La Rabinière, Nort sur Erdre)

☎ 02.40.79.00.75 (écluse de la Paudais, Blain)

☎ 02.40.99.15.05 (Service Infrastructures Maritimes et Voies Navigables)

### Manœuvre des écluses

- Du 30 Juin au 2 Septembre 2012 inclus :

Le service sera assuré par du personnel en poste à toutes les écluses de 9h15 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 (Vendredi de 9h15 à 12h15 et de 14h00 à 19h00).

- Du 31 Mars au 29 Juin 2012 inclus et du 03 Septembre au 28 Octobre 2012 inclus :

Les écluses suivantes : La Tindière, la Haie Pacoret, le Gué de l'Atelier et la Touche seront en **libre service** de 9h15 à 19h00. Le service reste assuré dans les autres écluses.

**En libre service**, les plaisanciers sont invités à effectuer eux-mêmes les manoeuvres de passage aux écluses en suivant les explications données par les éclusiers de Quiheix ou des Bellions (vidéos de démonstration et dépliant explicatif).

### **Vitesse maximale autorisée sur le canal de Nantes à Brest :**

- Section Nantes-Quiheix : 15 km/h en dehors des sections urbaines (Nantes, Sucé-sur-Erdre) limitées à 8 km/h
- Section Quiheix – Bellions et La Digue : 8 km/h

Toutefois, les usagers devront réduire leur vitesse, à chaque fois que cela sera nécessaire (à l'approche des pêcheurs, des manifestations, travaux, ...).

### Informations générales

Afin d'économiser la ressource en eau, les regroupements d'embarcations pour franchir les écluses seront opérés à chaque fois que cela sera possible.

**P/o le Président du Conseil général,**

  
Pour le Président du Conseil Général  
le Sous-Directeur

**Laurent RENGU**



DIRECTION GENERALE ADJOINTE  
DES EQUIPEMENTS  
DIRECTION DES INFRASTRUCTURES

NANTES, le 31 JAN. 2012

## AVIS AUX USAGERS DE LA SEVRE NANTAISE

Les usagers sont invités à prendre connaissance des périodes d'ouverture et du fonctionnement des ouvrages de franchissements de la Sèvre Nantaise.

### Barrage de Pont-Rousseau à Nantes :

Le barrage automatique de Pont-Rousseau à Nantes est ouvert à la navigation tous les jours 1 heure avant et après la marée haute.

**Pour votre sécurité, il est impératif de respecter scrupuleusement la signalisation lumineuse placée au dessus de la passe navigable de l'ouvrage.**

Les horaires peuvent être demandés par simple appel téléphonique aux numéros suivants :

☎ 02 40 99 78 00 (Écluse Saint-Félix)

☎ 02 40 99 15 05 (Service Infrastructures Maritimes et Voies Navigables)

### Écluse de Vertou :

L'écluse sera ouverte à la navigation du 31 Mars jusqu'au 28 Octobre 2012 inclus, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 dans les conditions suivantes :

MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT
Écluse ouverte en <u>semaine</u> à la demande  (à partir du 31 mars 2012)			Écluse ouverte en <u>semaine</u> à la demande			Écluse ouverte en <u>semaine</u> à la demande  (jusqu'au 28 octobre 2012)	
			Écluse gardée week-ends et Jours fériés				

**Le délai de prévenance pour la navigation à la demande est de 48 heures.**

Les renseignements utiles à la navigation pourront être obtenus aux numéros suivants :

☎ 02 40 99 78 00 (Écluse Saint-Félix)

☎ 02.40.99.15.05 (Service Infrastructures Maritimes et Voies Navigables)

**Vitesse maximale autorisée sur la Sèvre Nantaise:**

*La Sèvre Nantaise s'étend, dans sa section navigable, de la confluence avec la Loire jusqu'au pont de Monnières.*

- De la confluence avec la Loire jusqu'à l'écluse de Vertou : 15km/h
- En amont de l'écluse de Vertou jusqu'au Pont de Monnières : 10km/h

Toutefois, les usagers devront réduire leur vitesse au droit des pêcheurs ou des manifestations nautiques autorisées.

**P/o le Président du Conseil général,**

  
**Pour le Président du Conseil Général**  
**Le Sous-Directeur**

**Laurent RENOU**